

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain GERARD - Maire.

Présents : MM. BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Éric, DETELA Carole, GEORGE Christian, GERARD Alain, HENRY Christophe, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice, BLAISE Jennifer.

Excusé : M. CRESSENT Cyril

Absent : M. DEMANGE Claude

Election du secrétaire de séance

Monsieur Gabriel BOULAY est élu secrétaire, à l'unanimité.

Approbation du conseil municipal du 28 novembre 2017

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 novembre est adopté à l'unanimité.

Compte administratif

Le Maire précise qu'il n'est pas en possession du compte de gestion et que le compte administratif ne sera soumis au vote que sur un prochain conseil municipal.

Le résultat global de l'exercice est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	100 431,24	25 249,63	-75 181,61
Fonctionnement	361 952,58	473 905,36	111 952,78
	462 383,82	499 154,99	36 771,17

	2015	2016	Restes à réaliser
Total des dépenses de fonctionnement	375 176.99 €	361 952.58 €	
Total des recettes de fonctionnement	441 307.07 €	499 154,99 €	
Total des dépenses d'investissement	33 547.32 €	100 431.24 €	
Total des recettes d'investissement	63 061.33 €	25 249.63 €	10 655.50 €

Il ressort de ces tableaux que les dépenses de la section de fonctionnement sont maintenues, une progression des recettes liée à la forêt, des dépenses d'investissement importantes en 2015 (mur du ruisseau, déplacement du monument aux morts, aménagement de sécurité sur diverses rues et la place, travaux d'assainissement dans les bâtiments communaux).

Orientations budgétaires

Le résultat de clôture est le suivant :

	Résultat à la clôture 2015	Affectation (1068)	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-4 934,71	0,00	-75 181,61	-80 116,32
Fonctionnement	209 932,47	7 643,71	111 952,78	314 241,54
Total	204 997,76	0,00	36 771,17	234 125,22

L'affectation du résultat est donc la suivante :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	314 241,54 €
Solde déficitaire de clôture d'investissement	80 116,32 €
RAR en recettes	10 655,50 €
Besoin net de la section d'investissement	69 460,82 €
Article 1068 (couvrir le besoin de la section d'investissement)	69 460,82 €
Article 001 (excédent de fonctionnement cumulé)	244 780,72 €

Les options suivantes seraient retenues :

- Renouvellement de matériel informatique à l'école 5 000 €
- Climatisation pour le secrétariat 3 000 €
- Achat d'une remorque 1 500 €
- Renouvellement du micro tracteur Kubota 35 000 €

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 février 2017

Pour le matériel informatique, une étude sera faite entre l'achat et la location.

En ce qui concerne le tracteur, une subvention de l'agence de l'eau peut être espérée sur l'achat du matériel porté.

Au vu de l'état de la route d'Anglemont au sortir de l'hiver, une réfection est envisagée.

Soit une réfection partielle (travaux à programmer sur plusieurs exercices), soit une réfection totale avec un emprunt à court terme.

Des devis de travaux vont être demandés ainsi qu'une étude sur les possibilités de prêt.

A noter que le département va refaire la départementale et qu'il conviendra avant ces travaux de mettre à niveau les passages protégés sans bateau (4) et qu'il faudra refaire la peinture des passages protégés et poser des bandes podotactiles.

Forêt : état d'assiette des coupes

Délibération 2007/01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe comme suit les parcelles à marteler et la destination des produits des coupes figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017/2018.

Demande le martelage des parcelles suivantes 5A / 6A / 9A / 10A / 8T / 11 R

- Vente après façonnage bord de route des grumes feuillues Ø 35 cm et plus.
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois), après façonnage, entre les affouagistes.

Le Conseil Municipal

- décide de répartir l'affouage par feu,
- fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 30 avril 2018

(A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).

- fixe le montant de la taxe d'affouage à 10 € TTC le stère.

Indemnité d'administration et de technicité

Délibération 2007/02

Vu l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale aux termes duquel l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local fixe les régimes indemnitaires du personnel en relevant dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat,

- Vu le décret n° 88-145 du 15/02/1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26/01/1984 visée ci-dessus en vertu duquel, l'assemblée délibérante fixe dans les limites prévues à l'article 88 :
 - la nature
 - les conditions d'attribution
 - et le taux moyen des indemnités applicables aux fonctionnaires

et précisant d'autre part, que pour la détermination du montant des indemnités, seuls sont pris en compte les emplois inscrits au budget effectivement pourvus, l'autorité territoriale déterminant, quant à elle, dans cette limite, le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire,

- Vu le décret n° 2002-61 du 14/01/2002 modifié relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et l'arrêté du 14/01/2002 qui en fixe les montants de référence,
- Vu l'annexe du décret du 6 Septembre 1991 visé ci-dessus relative aux équivalences de fonctions entre Fonction Publique d'Etat et Fonction Publique Territoriale,
- Vu les nécessités de service,

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire,

après en avoir délibéré, (Monsieur Éric Cherrier n'ayant pas pris part au vote)

décide,

de mettre en place à compter du 01 mars l'indemnité d'administration et de technicité

Fixe ainsi qu'il suit,

pour chaque cadre d'emploi concerné, les grades éligibles à l'I.A.T. , soit :

Cadres d'emplois Grades

Des adjoints administratifs Adjoint administratif de 2ème classe

Des ATSEM Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 février 2017

Retient les montants de référence annuels ci-dessous

Agents de catégorie C rémunérés :

en échelle 3 : 454,69 €

en échelle 5 : 475,32 €

fixe par grade ,

- le montant moyen de l'I.A.T. par application aux montants de référence ci-dessus d'un coefficient multiplicateur par grade

adjoint administratif de 2ème classe : montant de référence retenu x 1 = 454,69 €

agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe : montant de référence retenu x 1 = 475,32 €

dit,

que les crédits seront ouverts annuellement soit par grade, soit par catégorie d'agents sur les bases ci-dessus au vu des emplois effectivement pourvus, les montants de référence évoluant proportionnellement à la valeur de l'indice 100 que le montant des attributions individuelles arrêté au regard des conditions ci-dessus définies, sera égal au plus au montant de référence du grade ou de la catégorie concernée, affecté d'un coefficient multiplicateur égal à 1

Conditions d'attribution

- le niveau de responsabilité
- la manière de servir
- le présentéisme / l'absentéisme

précise en dernier lieu,

que son versement interviendra selon un rythme mensuel.

Convention avec la 2C2R pour les élèves utilisant le car pour aller à la cantine

Délibération 2007/03

Le maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 23 janvier 2017, la communauté de communes de la région de Rambervillers a décidé de financer le transport des enfants lorsque ces derniers utilisent le bus le midi pour se rendre à la cantine ou au périscolaire et qui le prennent également le matin et le soir pour se rendre à l'école.

Il donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve le projet de convention présenté,

autorise le maire à le signer.

Location du logement communal

Délibération 2007/04

Le maire informe le conseil municipal qu'il a effectué trois visites en vue de la location du logement communal. Il présente au conseil municipal les éléments recueillis (derniers bulletins de salaire) afin de permettre au conseil municipal d'attribuer cette location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le maire à signer le bail de location du logement communal sis 1 rue des écoles rez de chaussée avec monsieur KESSLER Mathieu et madame KESSLER Adeline
- Ce bail prendra effet au 1^{er} mars 2017.
- Le montant de la location est fixé par la délibération 2016/033 du 12 octobre 2016
- Les conditions générales et particulières du présent bail restent inchangées.

Informations diverses

Comité des fêtes

Au vu du faible nombre de participants à la réunion du 03 février, il ne sera pas donné suite au projet de création d'un comité des fêtes.

Travaux de rénovation de la salle parquet

Des travaux de réfection sont en cours de réalisation par l'employée communale (pose de frissette et travaux de peinture).

Dégradations diverses

Changement d'une serrure sur une porte aux vestiaires du stade après une tentative d'effraction.

Borne d'incendie à remplacer rue du Haut Bout, suite à un choc avec un véhicule inconnu. La réparation sera donc à la charge de la commune.

Changement de trésorière

Le maire informe le conseil du départ de madame Chantal Denain, remplacée par madame Mathieu.

Cantine scolaire

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 février 2017

Le maire évoque quelques soucis (équilibre des repas, présence de cheveux dans quelques plats). Une rencontre a été organisée avec le service enfance de la 2C2R pour établir des menus types. Deux courriers ont été adressés au restaurateur qui a sollicité de son côté une visite de contrôle des services sanitaires.

Compte rendu du dernier conseil communautaire

Questions diverses

Déneigement route d'Anglemont

Ce problème sera évoqué avec la commune d'Anglemont. Vu l'importance du trafic sur cette route, l'avis serait de revenir sur la décision et de la déneiger.

Panneau Priorité à droite

Le panneau priorité à droite situé devant chez Lemarquis (route de Baccarat) sera déplacé en face de la mairie, pour signaler l'intersection rue de Baccarat, rue du Haut Bout.

Poteau téléphonique rue du Moulin

Contact sera pris avec les services compétents pour demander de fixer correctement ce poteau.

Assainissement

Monsieur Patrice Robin informe de la reprise des travaux chez les particuliers.

Eau : impayés

Monsieur Patrice Robin, Président du syndicat évoque le niveau inquiétant du montant des impayés, tant sur la totalité du syndicat que sur la commune.

Fin de la réunion : 21 h 55